

Atelier questions d'actualité

Vendredi 16 janvier 2026 matin

1. Surveillances des concours des grandes écoles :

=> Mouvement de fond dans l'académie de Grenoble demandant que la surveillance ne fasse pas partie de l'obligation de service des professeurs de CPGE2.

=> Proposition de relancer le ministère et les SG des rectorats pour avoir une règle commune nationale et prévenir qu'il faudra sûrement disposer de budgets pour financer des surveillants.

2. Information sur la thématique internat des lycées pour les étudiants en CPGE :

Constat : certains établissements bénéficient d'un internat ouvert 7/7 et d'autres 6/7 (sans la nuit du samedi).

A la suite de ce constat, un courrier transmis à Mme Delga, présidente de Régions de France. Cela explique donc la présence d'un représentant de Régions de France lors de la réunion plénière de cet après-midi.

Les collègues présents dans l'atelier mentionnent :

- L'ouverture 7jrs/7 pose la problématique de l'ouverture des établissements à des horaires qui ne sont pas usuels pour le 2nd degré. Cela peut donc nécessiter des agents mis à disposition par la collectivité territoriale ;
- Cela impacte également les moyens AED qui sont calculés par les rectorats en fonction du secondaire sans tenir compte des étudiants ;
- Cela impacte donc en bout de chaîne la surveillance et l'encadrement des étudiants dans les internats et la responsabilité des personnels de direction lors des nuitées de weekend.

=> cela impacte avec force la surveillance et l'encadrement des étudiants à l'internat.

Si on ne peut pas accueillir les jeunes le week-end, cela influe négativement sur l'ambition de mixité sociale. L'attribution des chambres peut donc être réfléchi à l'aune du niveau social de l'élève.

3. Aborder les aménagements pour les DS dans la scolarité des CPGE et liaison avec les concours :

On voit se multiplier les cas d'aménagements. Lorsqu'on est dans la suite du pré-bac, on se situe dans la continuité.

- Inquiétude / à l'inflation des aménagements dans le 2nd degré qui commence à irriguer les CPGE ;
- Règle possible : s'il n'y a pas eu d'aménagements dans le secondaire, on demande un bilan => même stratégie que dans le secondaire : si pas de documents officiels, pas d'aménagements.

Il y a une accoutumance aux aménagements qui pose la problématique de l'équité aux concours.

L'APLCPGE pourrait porter le sujet auprès du ministère car les familles ont compris que les aménagements du bac sont ipso facto reconduits. Cela semble une stratégie facilitante pour les concours. Le constat de rupture d'équité se développe...

Cependant, si c'est certifié par un médecin, il n'est pas possible pour un personnel de direction de contredire ou refuser la demande des familles.

4. Projet d'interdiction du téléphone par le ministre Geffray :

La question d'actualité relative à l'interdiction des téléphones portables dans l'enceinte des lycées, ou du moins son utilisation, est soumise à l'assemblée.

D'un point de vue réglementaire, on peut différencier un pré-bac d'un post bac dans un RI d'établissement :

=> exemple du lycée Thiers mais secteur séparé pour les CPGE et lorsqu'ils vont dans les couloirs du lycée, les Prépa ont interdiction du téléphone. La plus-value en termes de climat scolaire pour chacun est évidente.

Certains lycées à CPGE expérimentent des armoires anti portable pour les DS et les cours :

- La plus-value est également évidente
- Cependant, que se passe-t-il si un étudiant prend un téléphone qui n'est pas le sien ?
 - Solution : mettre à disposition des armoires pour téléphones portables avec des casiers individuels, mais cela a un coût financier pour l'établissement...

La cité scolaire Berlioz à Vincennes expérimente les boîtes de rangement de téléphones portables. Cela fonctionne très bien (début et fin d'heure pour la dépose et la récupération), avec une boîte par salle.

La gestion du téléphone doit aussi permettre une amélioration de la qualité de vie des CPGE, entre autres par rapport au sommeil.

Il faudrait donc développer l'éducation à la gestion des portables en apprenant aux étudiants, par exemple, à constater leur temps d'écran et réduire celui-ci.

L'éducation est essentielle. Des collègues mettent en avant l'association e-enfance (<https://e-enfance.org/>) qui alerte sur les conduites à risque, sur les usages des IA compagnons, des réseaux sociaux (...).